



Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 25
- procurations : 3
- ayant pris part au vote : 28

DÉLIBÉRATION n° 2025/151

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 décembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 05 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Rony BARTHE, Philippe RAISON, Sylvie BARBOTEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Philippe LACOSTE et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON,

Absents : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - Décision modificative n°5 budget principal

Considérant la clôture du budget annexe Hôtel d'entreprise par délibération du 21 octobre 2025 ;

Considérant le vote du CFU du budget annexe hôtel d'entreprises 2025 et la constatation des résultats définitifs présentés précédemment, soit

- recettes 001: 40 864,77 €
- recettes 002: 119 428,11 € ;

Considérant la nécessité d'intégrer les résultats au budget principal 2025 ;

Considérant la possibilité d'anticiper, si possible les dépenses en fluide du 4^{ème} semestre 2025, habituellement soldées en début d'année N+1, il convient d'augmenter les articles 60612 et 60613 relatifs aux dépenses d'électricité et de gaz de 80 000 € ;

Considérant que le budget prévisionnel à l'article 63512 relatif à la taxe foncière a été sous-évalué, il convient d'augmenter l'article de + 15 000 € ;

Considérant la nécessité de faire réparer le camion des espaces-verts nécessaire à l'évacuation des déchets ;

Considérant la nécessité de faire réparer la mini-pelle des services techniques et de prévoir une enveloppe supplémentaire, il convient d'augmenter l'article 61551 entretiens matériels roulants de + 24 428,11 €

Considérant qu'à l'école du Guérissa, le système actuel a montré des signes de défaillance et d'obsolescence très avancés au moment de la réactivation du chauffage à l'automne.

Il convient donc d'ajuster les sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	BP+DM	+ / -	Nouveau total
011	60612	Energie Electricité	436 107 €	+ 40 000 €	+ 476 107 €
	60613	Chauffage urbain	208 053 €	+ 40 000 €	+ 248 053 €
	63512	Taxes Foncières	35 500 €	+ 15 000 €	+ 50 500 €
	61551	Entretiens matériels roulant	25 000 €	+ 24 428,11 €	+ 49 428,11 €

RECETTES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	BP	+ / -	Nouveau total
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	968 355,51 €	+ 119 428,11 €	+ 1 087 783,62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	BP+DM	+ / -	Nouveau total
21	21312	Constructions bâtiments scolaires	0	+ 40 864,77 €	+ 40 864,77 €

RECETTES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	BP	+ / -	Nouveau total
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	501 780,83 €	+ 40 864,77 €	542 645,60 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 23 pour et 5 contre (Laurent LAGES, Philippe LACOSTE, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES)

APPROUVE

➤ La décision modificative n°5 telle que détaillée ci-dessus.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 18 décembre 2025